

APPEL A CANDIDATURE

En direction d'artistes en vue de réaliser une résidence-mission en faveur des enfants et jeunes de l'Essonne dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) départemental pour l'année 2017, sur la thématique « Couleurs, mosaïque, nuances ».

Cadre des résidences-missions

Le Département de l'Essonne et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France se sont engagés en 2013 pour une durée de quatre années à la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) à l'échelle départementale. Ils ont convenu de réaliser une année supplémentaire en 2017 pour préfigurer un prochain CLEA 2018 – 2020 en partenariat étroit avec l'académie de Versailles. Cette année de préfiguration permet d'impliquer des collectivités locales sur deux territoires prioritaires pour le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes aura lieu sur le territoire de la Communauté de communes des Deux Vallées. Elle est appelée à être mise en œuvre durant le second semestre 2017.

Définition de la résidence-mission

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec des enfants et jeunes essonniens, sans enjeu de production personnelle ou d'une commande d'œuvre comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche d'éducation artistique et culturelle, l'artiste-résident donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Il pourra aussi confronter son œuvre à celle des artistes présents au sein des collections du Conseil départemental et de ses partenaires.

Objectifs et enjeux de la résidence-mission

Inscrite dans le CLEA départemental, cette résidence-mission doit :

- Contribuer au développement artistique et culturel de l'Essonne,
- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève en appui sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (les connaissances, la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes),
- Contribuer à développer un esprit critique des enfants et jeunes par la confrontation avec différents types d'œuvre, des rencontres et des échanges,
- Permettre au plus grand nombre d'Essonniens d'appréhender la création contemporaine à travers la rencontre (artiste, œuvre, patrimoine) et la familiarisation avec une démarche artistique,
- Permettre aux enfants et jeunes des Deux Vallées de découvrir le patrimoine local (naturel, historique, industriel, immatériel, gastronomique, etc.) et de s'appropriier leur territoire,
- Faciliter l'accès aux œuvres et ressources culturelles essonniennes,

- Favoriser le dialogue intergénérationnel et la rencontre entre des publics différents (milieu urbain et rural p.ex.),
- Interroger les notions de couleurs, de nuances, de mosaïque,
- Encourager et développer l'expression des jeunes essonnien(ne)s par la pratique artistique.

Déroulement de la résidence-mission

La résidence-mission aura pour support plusieurs partenaires locaux, qui relèvent des structures départementales (Maison des solidarités, classe-relais, PMI, etc.), des structures associatives (MJC, mission locale, aide à la scolarité, junior association, etc.), ou des écoles et EPLE (relevant de l'académie de Versailles, partenaire institutionnel), accueillant des publics jeunes (PJJ, établissements sanitaires ou médico-sociaux, IMPro de Vayres-sur-Essonne, etc.), des collectivités locales (service Jeunesse, BJJ, Politique de la Ville, médiathèque, conservatoire, etc.) voire d'acteurs privés (handicap, soin, etc.).

La résidence-mission se compose de deux étapes :

- Une période d'appropriation d'une durée d'un mois fractionné durant laquelle l'artiste-résident rencontre les structures partenaires potentielles et évalue avec elles et les pilotes du CLEA la faisabilité et l'intérêt d'une résidence-mission les associant. Cette période d'appropriation doit aussi permettre la définition plus précise du contenu et des modalités (durée, calendrier, constitution du groupe de participants, etc.) de la résidence-mission pour chaque partenariat. Le projet artistique pourra notamment être présenté à la communauté éducative dans le cadre d'une invitation officielle des services académiques (rectorat, DSDEN 91). Une action de formation sera conduite par l'artiste-résident à destination des enseignants et des autres acteurs engagés. Cette action de formation favorisera la co-construction des projets et l'articulation entre les différents porteurs de projets sur le territoire.
- Une période de réalisation des projets d'une durée de trois mois continus ou discontinus sur une période de cinq mois maximum ; cette période inclut aussi la participation à une restitution finale des résidences-missions.

Thématique de la résidence-mission

Le territoire de la Communauté de communes des Deux Vallées (vallée de l'Ecole et vallée de l'Essonne) marque immédiatement le visiteur par la mosaïque de couleurs, de paysages, de fragrances qu'il exprime et qui le singularise. Cette richesse de nuances, qui se décline à chaque saison, a donc logiquement inspiré de nombreux artistes dont certains s'y sont installés ou y ont installé leurs œuvres. Pour autant, cette caractéristique doit sans cesse être rappelée, valorisée par les acteurs culturels implantés dans la myriade de petites communes qui composent ce territoire rural. Car le risque existe que ce qui saute aux yeux du visiteur attentif échappe aux habitants dont le regard aura été trop habitué. La réalisation d'une résidence-mission, pleinement inscrite dans les piliers de l'éducation artistique et culturelle, mobilisant à la fois les ressources locales, les enjeux de découverte du patrimoine, la dynamique d'une pratique artistique (notamment autour d'un projet collectif) et s'appuyant sur l'intervention d'un artiste qui posera un regard extérieur sur le territoire

et cette problématique, est une formidable opportunité pour raviver l'intérêt des enfants et des jeunes pour les nuances de leur cadre de vie. Le choix de l'image, fixe, animée ou numérique, comme domaine artistique de cette résidence-mission illustre aussi l'importance accordée à la question du regard et du traitement de ce qu'il saisit.

Des structures culturelles partenaires

L'Essonne dispose d'un patrimoine conséquent constitué des collections du musée français de la Photographie (MFP), du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) ou de la Maison-Atelier Foujita. Opérateur culturel, le Département organise aussi des expositions, notamment d'arts visuels, au sein du Domaine départemental de Chamarande ; il dispose en outre des collections documentaires et des expositions produites par la Bibliothèque départementale.

L'ensemble de ces ressources sont mobilisables pour la réalisation des résidences-missions selon le contenu défini par les artistes-résidents et les modalités définies avec le Conseil départemental.

Le territoire des Deux Vallées possède un certain nombre de ressources culturelles disponibles qui pourront être mobilisées au cours de la résidence-mission :

- l'Espace Culturel Paul Bédu qui présente des expositions temporaires, ainsi que la collection particulière de Paul Bédu, amateur d'art et l'Espace Culturel du Moustier sont des équipements relais qui participent à la diffusion de la culture ;
- Le Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles véritable vitrine du monde végétal où il est cultivé plus de 1200 plantes et le Parc naturel régional du Gâtinais français sont des partenaires clés pour les projets du patrimoine naturel local.
- La Maison Jean Cocteau, La Chapelle St Blaise, Le Cyclop, œuvre monumentale de Jean Tinguely et Niki de Saint-Phalle, ainsi que l'Office du Tourisme sont des relais majeurs dans le cadre du tourisme culturel et la valorisation du patrimoine du territoire ;
- Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, lieu d'apprentissage des pratiques artistiques est également un pôle de diffusion de la culture ;
- Un riche réseau de bibliothèques et médiathèques permet de développer une vaste politique d'accueil et d'animation autour de la lecture publique sur le territoire;

La Communauté de Communes des 2 Vallées possède également un tissu associatif dynamique permettant un maillage sur l'ensemble du territoire. En outre, ces associations sont des interlocuteurs privilégiés pour les projets de création et de diffusion : Le Foyer culturel et de Loisirs, les Amis de Milly en Gâtinais et Environs, les ateliers d'arts du Gâtinais...

Cadre juridique et conditions financières de réalisation des résidences-missions

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du Conseil départemental de l'Essonne et de chaque artiste sera signée après leur sélection.

L'artiste retenu bénéficiera d'une allocation de résidence de 12 000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3 000 € toutes charges comprises par mois). L'artiste-résident choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée (salarial, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA, contractualisation avec une structure intermédiaire ...)

Les dépenses de production de la résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident, existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel.

En raison de l'étendue du territoire, l'artiste-résident doit être autonome dans ses déplacements et ses frais de déplacement (hors trajets domicile – Essonne) seront pris en charge dans les dépenses de production.

Pilotage de la résidence-mission

Au sein du Département de l'Essonne et du territoire des Deux Vallées, les directions de la culture du Conseil départemental et de Milly-la-Forêt ainsi que la coordinatrice de la Charte culturelle associant les communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville et Prunay ont été désignées pour piloter la mise en œuvre de la résidence-mission. Au sein de chacune de ces entités, un ou plusieurs référents sont désignés pour accompagner l'artiste, assurer le suivi administratif et financier du projet, assurer la communication relative au dispositif et être l'interlocuteur des structures locales partenaires de la résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection de l'artiste et le pilotage général de la résidence-mission. Il rassemble la Vice-présidente du Conseil départemental déléguée à la Culture, au Tourisme et aux Affaires extérieures, les maires ou leur représentant pour chaque commune signataire, des représentants de leurs directions de la culture, des représentants de la DRAC Ile-de-France, des représentants de l'académie de Versailles et des acteurs locaux.

Modalités de candidature

Dans le cadre du présent appel à candidature, il est recherché un artiste ou collectif d'artistes ayant à son actif une production artistique contemporaine significative dans les domaines artistiques suivants :

- Arts numériques
- Cinéma, audiovisuel
- Photographie

Une attention particulière sera portée aux travaux interrogeant les notions de couleurs, nuances et mosaïque. La capacité à s'impliquer pleinement dans la réalisation d'une résidence-mission suivant les objectifs et modalités décrites ci-dessus sera particulièrement évaluée lors de l'instruction des candidatures.

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française. La détention du permis de conduire et d'un véhicule personnel est un atout.

Les éléments de candidature à fournir sont :

- Un CV mettant en valeur notamment des expériences de rapport aux publics (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.)

- Un dossier artistique présentant la démarche de l'artiste et sa production existante
- Une note d'intention d'une page sur le projet proposé et ses enjeux
- Une liste des œuvres ou travaux disponibles à des fins de diffusion
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation
- Un calendrier de disponibilité à partir de la date de sélection et sur toute la période de référence
- Un RIB et le numéro de SIRET le cas échéant

L'ensemble du dossier est impérativement à adresser sous format numérique (PDF). Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

L'ensemble du dossier est à rendre pour le **mardi 18 juillet 2017** au plus tard par envoi électronique à toutes les adresses suivantes :

culturesubvention@cd-essonne.fr

egallifet@cd-essonne.fr

Sophie.VANDENBULCKE@milly-la-foret.fr

s.masin@orange.fr

Envoi postal (pour les pièces complémentaires, DVD, clés, etc.) :

Département de l'Essonne

Direction de la Culture

Hôtel du Département

Boulevard de France

91012 EVRY Cedex

Les candidats sélectionnés seront obligatoirement reçus par le comité de pilotage **le jeudi 07 septembre 2017 : il est impératif de rester disponible pour cette seule et unique date de sélection !**

Les résultats de la sélection seront communiqués quelques jours plus tard. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Emmanuelle Gallifet, Chargée de développement culturel, egallifet@cd-essonne.fr , 01 60 91 77 16

Marie-José Saurigny, Assistante de gestion, mjsaurigny@cd-essonne.fr , 01 60 91 93 68